



COMMUNE de MORTEMART

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 14 avril 2025 à 16h00

Convocation du 07 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 14 avril, le Conseil Municipal de la commune de MORTEMART dûment convoqué le 07 avril 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M^{me} Marie-Catherine BARRET-BONNIN, Maire.

Présents : M^{me} Marie-Catherine BARRET-BONNIN, M. Didier CAILLAUD, M. Dominique Désert, M^{me} Odette ROBUCHON, M^{me} Mireille GRANDIN, M. Sylvain GRANDIN, M^{me} Jane-Lola SEBAN.

Absentes excusées : M^{me} Nathalie TROUILLET donnant procuration à M^{me} Marie-Catherine BARRET-BONNIN, M^{me} Eva SALA donnant procuration à M^{me} Jane-Lola SEBAN.

Nombre de conseillers :

En exercice : 09

Présents : 07

Votants : 09

A été élu secrétaire de séance : M. Dominique Désert qui quitte la séance à 19h00.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 19 mars 2025 est arrêté à l'unanimité des membres présents et représentée.

L'ordre du jour est consacré aux points suivants :

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2024

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets « principal » et « assainissement » de l'exercice 2024 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Comptable Public accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être fait confirmer que le Comptable Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024 ; celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2024.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2024 par le Comptable public, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Vote : 8 Pour, 1 Abstention

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2024

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Dominique DESERT, doyen de l'assemblée, Madame la Maire s'étant retirée au moment du vote conformément à l'article L2121-14 du CGCT, il est procédé au vote du compte administratif des budgets de la commune présentés ci-dessous :

Compte Administratif du Budget Principal

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou
	déficit(4)	excédents(4)	déficit(4)	excédents(4)	déficit(4)	excédents(4)
Compte administratif principal						
Résultats reportés	0,00	66 484,44	0,00	71 105,28	0,00	137 589,72
Opérations de l'exercice	207 529,40	189 121,43	61 764,39	147 697,11	269 293,79	336 818,54
Totaux	207 529,40	255 605,87	61 764,39	218 802,39	269 293,79	474 408,26
Résultats de clôture	0,00	48 076,47	0,00	157 038,00	0,00	205 114,47
Restes à réaliser			21 301,00	0,00	21 301,00	0,00
Totaux cumulés	207 529,40	255 605,87	83 065,39	218 802,39	290 594,79	474 408,26
Résultats définitifs	0,00	48 076,47	0,00	135 737,00	0,00	183 813,47

Compte Administratif du Budget Assainissement 2024

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou
	déficit(4)	excédents(4)	déficit(4)	excédents(4)	déficit(4)	excédents(4)
Résultats reportés	0,00	10 061,13	0,00	111 795,88	0,00	121 857,01
Opérations de l'exercice	17 727,69	29 970,79	49 145,70	14 283,01	66 873,39	44 253,80
Totaux	17 727,69	40 031,92	49 145,70	126 078,89	66 873,39	166 110,81
Résultats de clôture	0,00	22 304,23	0,00	76 933,19	0,00	99 237,42
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux cumulés	17 727,69	40 031,92	49 145,70	126 078,89	66 873,39	166 110,81
Résultats définitifs	0,00	22 304,23	0,00	76 933,19	0,00	99 237,42

Ainsi, le Conseil Municipal :

1° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour la comptabilité annexe, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

2° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

3° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ayant émis des réserves, M. Désert et Mme Seban votent le compte administratif 2024 à la condition qu'une analyse financière du budget principal soit réalisée par le Service de Gestion Comptable de Bellac afin de comprendre le déficit de la section de fonctionnement. La mise en place d'une commission communale des finances est également souhaitée.

Vote : 7 Pour (7 votants)

AFFECTATION DU RESULTAT- BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ce jour les comptes administratifs des différents budgets de l'exercice 2024, décide d'affecter le résultat cumulé du budget communal et du budget d'assainissement de la section d'exploitation comme suit :

Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire :	
Excédent de fonctionnement antérieur reporté	66 484.44 €
Excédent d'investissement antérieur reporté	71 105.28 €
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 24 :	
Résultat de l'exercice	85 932.72 €
Résultat antérieur BP	71 105.28 €
Solde	157 038.00 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2024 :	
Dépenses	21 301.00 €
Recettes	0.00 €
Solde des RAR	- 21 301.00 €
Besoin de financement de la section d'investissement :	
Rappel du solde d'exécution cumulé	157 038.00 €
Rappel du solde des restes à réaliser	- 21 301.00 €
Excédent de financement de l'investissement	135 737.00 €
Résultat de fonctionnement à affecter :	
Résultat de l'exercice	- 18 407.97 €
Résultat antérieur	66 484.44 €
Excédent de fonctionnement du BP	48 076.47 €
Excédent de fonctionnement du Budget Assainissement	22 304.23 €
Total à affecter	70 380.70 €
Résultat d'investissement à affecter :	
Excédent d'investissement du BP	157 038.00 €
Excédent d'investissement du Budget Assainissement	76 933.19 €
Total à affecter	233 971.19 €
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :	
1- Report de l'excédent de fonctionnement au BP 2025 en ligne 002	
2- Report de l'excédent d'investissement au BP 2025 ligne 001	

Vote : 9 Pour

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote en dépenses et en recettes le budget pour l'exercice 2025, tel que résumé ci-dessous :

Récapitulatif

Section de Fonctionnement		
Dépenses		Recettes
275 452.71 €		275 452.71 €
Section d'Investissement		
349 457.13 €		349 457.13 €
Total Budget		
624 909.84 €		624 909.84 €

Section de fonctionnement

CHAPITRES	DEPENSES €
011-Charges à caractère général	74 302.17
012-Charges de personnel	145 135.00
65-Autres charges de gestion courante	27 222.20
66-Charges financières	2 230.00
67-Charges exceptionnelles	200.00
023-Virement à la section d'investissement	26 163.34
042-Opérations d'ordre	200.00
TOTAL	275 452.71

CHAPITRES	RECETTES €
13-Atténuation de Charges	43 082.00
70-Produits des services	18 403.00
73-Impôts et taxes	99 554.01
74-Dotations et participations	29 125.00
75-Autres produits de gestion courante	14 705.00
076-Produits financiers	3.00
77-Produits exceptionnels	200.00
002-Excédent reporté	70 380.70
TOTAL	275 452.71

Section d'investissement

-

CHAPITRES	DEPENSES €
10-Dotation fond divers et réserve	76 933.19
16-Emprunt et dettes assimilés	8 000.00
21-Immobilisations corporelles	32 262.00
23-Immobilisations en cours	225 061.94
45-Opérations pour compte de tiers	7 200.00
TOTAL	349 457.13

CHAPITRES	RECETTES €
10-Dotations et réserves	5 470.00
13-Subvention d'investissement	6 852.60
024-Cession immobilisations	75 000.00
45-Opérations pour compte de tiers	1 800.00
040-Opérations d'ordre	200.00
021-Virement de la section de fonctionnement	26 163.34
002-Excédent reporté	233 971.19
TOTAL	349 457.13

Vote : 7 Pour et 2 Abstentions

MODALITES DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT LIMOUSIN EN MARCHE

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015, dite loi NOTRe, portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, et notamment ses articles 64 et 66, prévoyant le transfert automatique à la Communauté de Communes des compétences eau et assainissement au 1^{er} janvier 2020,

Vu la loi n°2018-702 du 3 août 2018, dite Ferrand-Fesneau, relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement et notamment son article 1^{er} offrant la possibilité de reporter la date du transfert de ces compétences au plus tard au 1^{er} janvier 2026,

Considérant l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2024 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche à compter du 1^{er} janvier 2025, actant la prise de compétences de l'assainissement à compter du 1^{er} janvier 2025,

Madame la Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder à la clôture du budget annexe « Assainissement » et d'arrêter les comptes au 31 décembre 2024.

Cette clôture a pour conséquence :

- La suppression du budget annexe « Assainissement »
- La reprise des résultats d'exercice 2024 dans les comptes du budget principal de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

. de voter la clôture définitive du budget annexe « Assainissement » à la fin de l'exercice 2024, de transférer les résultats de ce budget aux comptes du budget principal et de constater que les reports cumulés du budget assainissement sont les suivants :

- En investissement : 76 933,19 €
- En fonctionnement : 22 304,23 €

. de reverser le montant de l'excédent cumulé de la section d'investissement (76 933, 19 €) au budget annexe Assainissement de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche. Ce reversement contribuera à diminuer le montant prélevé sur les attributions de compensation, tel qu'il figure dans le rapport de la CLECT du 16 décembre 2024, à savoir 10 936,50 € annuels pendant 10 ans pour un total de travaux estimés à hauteur de 109 365,00 €.

Vote : 7 Pour et 2 Abstentions

Monsieur DESERT quitte la séance.

VENTE DU BATIMENT COMMUNAL 9-11 RUE DES CARMES (Cadastré AA105 et AA106)

Vu les articles L2121-29 du CGCT,

Vu les articles L2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,

Madame la Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors de la séance du 27 septembre 2023, ceux-ci avaient décidé de la cession du bâtiment sis 9-11 rue des Carmes (Délibération n°2023-29), composé d'un atelier et de deux appartements. Elle ajoute que la Commission Bâtiments Communaux s'est réunie le 03 janvier 2024 pour étudier les diverses évaluations reçues des Domaines, d'un Notaire et d'Agences Immobilières et que le Conseil Municipal a décidé par délibération n° 2024-03 de fixer la cession du bâtiment à 85 000 €.

Le locataire de l'atelier ayant fait une offre d'achat symbolique non retenue, la vente a été confiée à trois agences immobilières.

Madame la Maire informe le Conseil Municipal qu'une offre écrite de 80 000 € est parvenue à la commune et lui propose de l'accepter.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des 8 membres votants, le Conseil Municipal accepte cette offre.

Vote : 8 Pour

PARTICIPATION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR L'ECOLE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE DE VAL D'ISSOIRE

Mme le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de M. le Maire de VAL D'ISSOIRE sollicitant la commune de MORTEMART pour une participation aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques maternelles et élémentaires pour l'année scolaire 2022-2023, soit un montant de 403,00 € pour l'enfant de la commune scolarisé.

Après discussion, le Conseil Municipal accepte à la majorité la demande de M. le Maire de VAL D'ISSOIRE et autorise Mme la Maire à signer tout document entre les deux communes et à régler la dépense.

Vote : 8 Pour

MISE A DISPOSITION DE LA CUISINE COMMUNALE

Mme la Maire informe le Conseil Municipal que des demandes de mise à disposition de la cuisine communale lui ont été faites pour des événements se déroulant en dehors de la mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité de ne pas donner suite à ces sollicitations, la cuisine étant indissociable de la location de salles polyvalentes.

Vote : 1 Pour et 7 Contre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

La Maire,



Marie-Catherine BARRET-BONNIN



Le Secrétaire de séance,

Dominique DESERT

